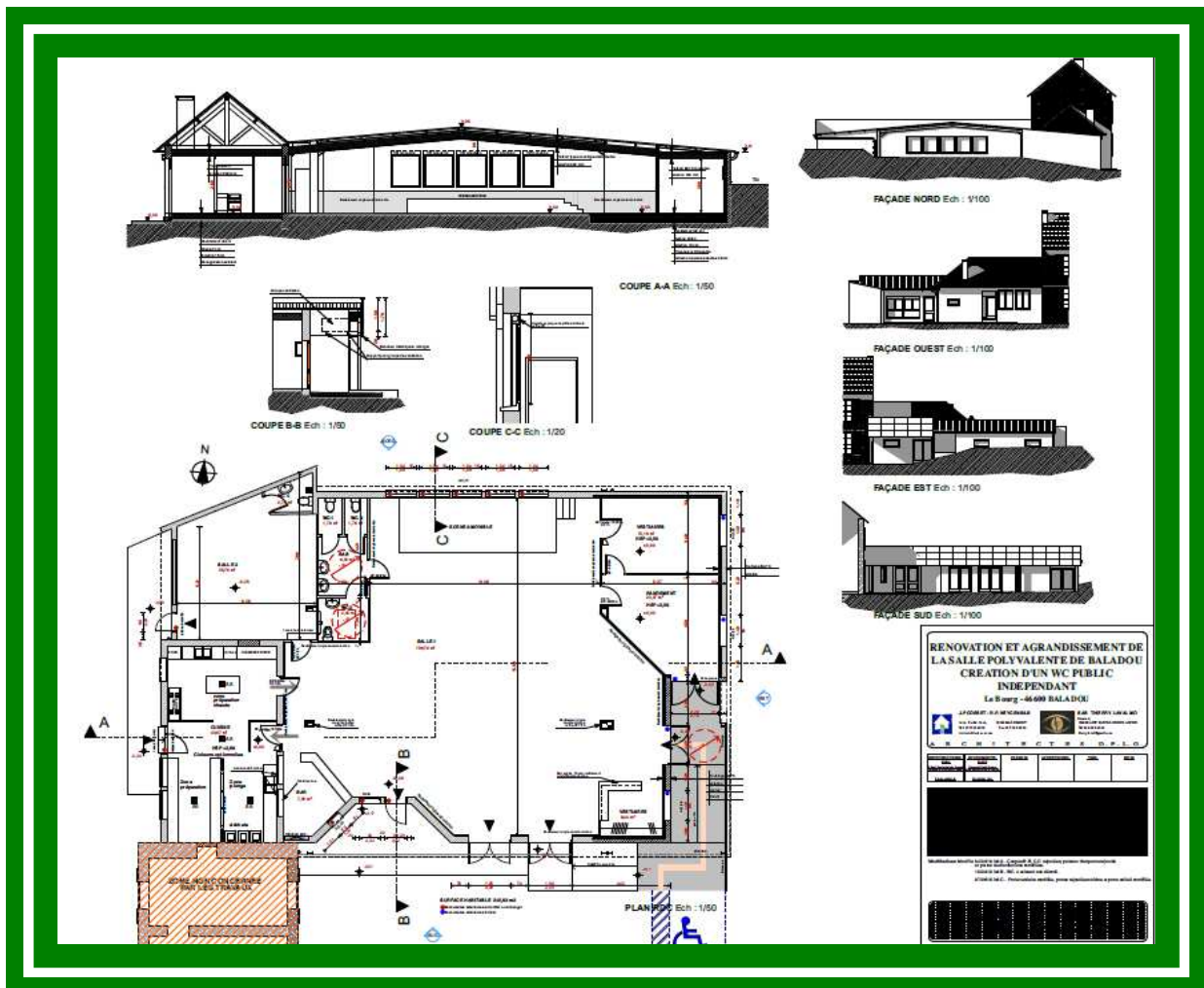


Le petit Baladin

Commune de BALADOU



Rénovation de la salle des fêtes

Juillet 2018

Bulletin municipal n°34

Le mot du Maire

Chères Baladines, Chers Baladins,

Félicitations aux jeunes qui ont obtenu leur diplôme cette année : bravo à tous ! Et à ceux qui n'ont pas eu cette chance, rassurez-vous, vous avez toutes les chances de vous accomplir dans votre vie.

Comme vous avez pu le constater fin juin lors du vide-greniers, la commune est désormais propriétaire du bois situé au-dessus de l'Atelier du Goût, cet endroit est donc devenu public. Nous avons acheté une partie supplémentaire de 748 m² ce qui constitue un beau parc. Nous encourageons les associations à utiliser cet espace. Quelques travaux vont être faits dont l'aménagement du chemin existant et sa prolongation vers la mairie. Le parcours de santé initié par le Conseil des Jeunes, ainsi que des tables en bois pour les pique-niques seront installés. Cet espace devenu public contribue au développement de notre bourg.

La rénovation de la salle des fêtes patine un peu mais nous avançons tout de même : le permis de construire est en cours d'instruction et le marché public va être lancé. Les travaux sont prévus pour début octobre.

A la rentrée, nous aurons toujours notre école, avec cette année une nouvelle enseignante ainsi qu'un changement de niveau car nous accueillerons les CE2, avec des enfants des trois communes de notre RPI.

Un grand merci à Vanessa, notre institutrice, qui durant ces 6 années d'enseignement a participé à contribuer au dynamisme de notre village.

Mais le maintien de notre école reste fragile ; les différentes réunions auxquelles je me suis rendu montrent que l'Education Nationale, et donc l'Etat, n'a qu'un seul objectif : faire des regroupements scolaires parfois coûteux, vidant nos communes de tout service public. Aujourd'hui ce sont les écoles, la Trésorerie de Martel doit également fermer en janvier prochain, demain peut-être la fermeture de la Gendarmerie.

Cette recentralisation des services publics issue de lois urbaines ne prend pas en compte notre milieu rural. Pourtant, certains élus de notre territoire accompagnent cette catastrophique politique de démantèlement. Tout cela est bien dommage...

Nous avons voté plusieurs motions lors du dernier conseil municipal, que ce soit pour le maintien de la Perception de Martel ou celui de l'hôpital de Gramat, afin de réaffirmer notre détermination à conserver tous les services publics dans ce territoire où nous avons fait le choix de vivre.

Je vous laisse parcourir ce nouveau Petit Baladin en vous souhaitant à toutes et à tous un très bel été.

Jean-Philippe PAGEOT

Sous-préfecture de Gourdon

Suite au départ de Monsieur Thierry DOUSSET depuis quelques mois et au remplacement temporaire à cette fonction par Madame Nadine CHAÏB, sous-préfète de Figeac, un nouveau sous-préfet a été nommé.

Monsieur Jean-Luc TARREGA a en charge la circonscription de Gourdon depuis avril dernier. Ancien militaire parachutiste et près de 10 ans à des fonctions de directeur de ressources humaines de différentes collectivités (Ville de Montpellier, Conseil Régional Aquitaine, Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole), il occupe dans le Lot son premier poste en qualité de représentant de l'Etat.



Intercommunalité

Les grands enjeux du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme de l'Habitat :

- Articulation entre développement et préservation : gestion des ressources naturelles dont la ressource en eau, l'avenir des espaces agricoles et le développement des secteurs ruraux
- Cohérence entre les secteurs de développement urbain, les mobilités et le temps d'accès aux équipements et aux services
- Cohérence entre la programmation de l'habitat, le développement économique (petits commerces et zones commerciales) et le niveau de services, au regard de l'évolution démographique attendue (0,82%) et des besoins des populations spécifiques



Les orientations générales du P.A.D.D (Projet d'Aménagement et de Développement durable) de la Communauté de communes des Causses et Vallée de la Dordogne s'appuient sur 5 axes :

- 1- Définir une politique de l'habitat garantissant un accès au logement pour tous et s'inscrivant dans une logique de développement résidentiel harmonieux**
- 2- Soutenir l'emploi en milieu rural et renforcer les pôles économiques stratégiques du territoire**
- 3- Soutenir l'économie agricole et forestière et préserver les ressources naturelles**
- 4- Promouvoir un territoire des proximités et connecté aux réseaux de communication**
- 5- Valoriser la qualité des paysages et du patrimoine pour améliorer l'attractivité du territoire**

Le PADD a été approuvé le 10 juillet dernier par le conseil communautaire.

L'adoption du PLUI H et sa mise en application sur tout le territoire est prévue pour le début d'année 2020. Ce projet avance progressivement afin de créer un document d'urbanisme unique à l'échelle de la communauté de communes désormais compétente en la matière et ainsi uniformiser la réglementation qui jusqu'alors était au cas par cas : Plan d'Occupation des Sols, Plan Local d'Urbanisme mais aussi Carte Communale suivant les communes.

PLUI-H



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat doit permettre de répondre aux besoins futurs du territoire tout en respectant les dernières évolutions législatives nationales.

Ce document d'urbanisme intercommunal est un outil de planification indispensable pour mener une politique d'aménagement du territoire respectueuse du développement durable.

Le territoire de Cauvaldor offre un cadre de vie de qualité et des atouts économiques majeurs à préserver. Les 79 communes ont pour ambition de réaliser un document stratégique autour des questions d'urbanisme comme porte d'entrée pour accompagner le territoire dans les 15 prochaines années.

Le PLUI-H, outil réglementaire définit notamment l'usage des sols. Il porte une ambition politique pour que chaque citoyen puisse prendre part à la vie de l'intercommunalité quels que soient ses habitudes, son rythme de vie, son âge, ...

Tout au long de la procédure, élus, acteurs du territoire, habitants sont invités à s'exprimer et à participer à la co-construction de la démarche afin de mettre en place un document complet et cohérent.



Les pièces constitutives du PLUI-H

1. Rapport de présentation

Ce premier document s'articule autour du diagnostic de territoire qui établit le profil de l'intercommunalité au regard des thématiques de l'environnement, de l'habitat, de l'économie, de mobilités, ... Le rapport de présentation a également pour objectif d'analyser et de justifier l'ensemble des orientations portées par le PLUI-H

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PADD est la pièce centrale du PLUI-H. Il traduit le projet politique de l'intercommunalité et définit les orientations générales liées à l'aménagement du territoire.

Ce document court et non-technique doit permettre aux habitants et acteurs du territoire de comprendre facilement les ambitions de Cauvaldor à l'horizon 2030. Il se doit d'être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en janvier 2018.

3. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et Programme d'Orientations et d'Actions (POA)

Les OAP sont établies en cohérence avec le PADD. Elles définissent les dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les déplacements et les paysages.

Le POA comprend l'ensemble des mesures et des informations nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l'habitat. Il s'agit d'un document non-opposable aux autorisations d'urbanisme.

4. Règlement et document graphique

Un plan de zonage fixe les droits à bâtir suivant quatre grands types de zones : naturelles et forestières, agricoles, urbaines et à urbaniser.

La réglementation écrite vient quant à elle fixer les obligations et restrictions pour chacune de ces zones : occupation des sols, réseaux, éléments architecturaux, ... réunies sous trois grands chapitres.

Les thématiques transversales



Conseil Municipal Jeunes



Le samedi 05 mai dernier une après-midi sur la thématique de la route a été organisée en partenariat avec le Comité Départemental de Prévention Routière du Lot.

Au cours de ces quelques heures, un rappel théorique a permis de revoir les positionnements adéquats aux intersections, les distances de sécurité réglementaires, les conditions de dépassement de véhicule, et les divers risques potentiels rencontrés sur la route notamment.

Des ateliers pratiques ont permis de tester les réflexes sur un simulateur de conduite et les perceptions de l'environnement sur un parcours à l'aide de lunettes simulant les effets d'alcool et drogues.

Une quarantaine de personnes de 12 à 90 ans a participé à cette action.

Divers lots ont été remis aux participants. La collectivité remercie les différents partenaires Centre Leclerc Souillac, Axa Assurances Souillac, Gan Assurances Souillac, Groupama Souillac pour leurs lots et Intermarché Martel pour les boissons et collations offertes à cette occasion.



La réalisation du parcours sportif se dessine. Les implantations et la signalétique de chaque atelier sont en cours d'élaboration. Cet espace sera aménagé dans le bois situé au dessus de la mairie et acquis par la commune il y a quelques mois. Certains matériaux sont achetés, les autres sont à venir. La construction est envisagée fin août et au cours du mois de septembre. Les compétences, le temps, la patience et la volonté des élus et du conseil municipal jeunes pour réaliser ces travaux par nos soins, sans appel à entreprises, permettra de limiter les coûts. Toute personne intéressée pour participer à ce projet est la bienvenue, quelques heures un jour ou plusieurs...
Renseignements en mairie.

Panneau Pocket



La commune a adhéré depuis mai à cet outil de communication dans l'air du temps.

Il vous suffit d'installer l'application sur vos téléphones pour recevoir des messages d'information (avis de manifestation d'une association, fermeture de la mairie, avis de réunion publique, avis de décès par exemple) ou d'alerte (vigilance météo, coupure d'eau ou d'électricité notamment). Ainsi c'est l'information qui vient à vous...

L'installation de cette application sur vos appareils est gratuite. La collectivité a pour sa part pris en charge les frais d'adhésion à ce service.

SIMPLE ET GRATUIT
Testez-le vous même

Pas besoin de créer un compte !
Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Google Play.

DISPONIBLE SUR Google Play

Disponible sur App Store

SINON, FLASHEZ-NOUS !

Site internet

Le nouveau site internet de la commune est en cours de rédaction. Plus fonctionnel et adapté aux nouvelles normes de chartes graphiques et d'accessibilité, il sera en outre visible depuis les smartphones et autres tablettes.

Une réorganisation de la présentation permettra, nous l'espérons, que les visiteurs puissent y naviguer plus aisément et trouver toutes les informations souhaitées.

Ce nouveau site internet sera en ligne d'ici quelques semaines.

Appel à photos : si vous avez des photos récentes ou anciennes de Baladou, nous sommes preneurs !

Recensement de la population

L'année 2019 débutera par le recensement de la population organisé tous les 5 ans par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et la commune.



Un agent recenseur, titulaire d'une carte officielle à cet effet, se présentera dans chaque foyer afin de connaître notamment le nombre de personnes, les catégories d'âge et les classifications professionnelles de la population.

L'agent vous remettra des formulaires papiers ou un code pour remplir par vos propres moyens le questionnaire en ligne. Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

La commune recherche un ou une volontaire pour remplir cette mission. La personne intéressée obtiendra les renseignements complémentaires en mairie. Un dédommagement financier est prévu dans le cadre de cette mission.



Le recensement s'étalera du 17 janvier au 16 février.

Une formation organisée par l'Insee dans les mois précédents permettra d'acquérir les connaissances nécessaires à la réalisation de cette enquête de terrain.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



La bibliothèque et ses animations

La Dictée de Pivot

Le 18 février dernier, une trentaine de personnes s'est prise au jeu de venir tester ses connaissances en orthographe et grammaire. La dictée... un exercice que chacun a connu du temps de sa scolarité. Un retour en enfance le temps d'une après-midi pour retrouver l'épreuve de la dictée pour certains, le plaisir de jouer avec les mots pour d'autres. A l'issue de la correction collective de ce texte de Bernard Pivot, les deux « gagnantes » ex æquo ayant comptabilisé le moins de fautes de l'assemblée ont reçu un bon pour l'achat d'un livre auprès de la maison de la presse de Martel.

Ateliers de lecture

Chaque dernier mercredi du mois, dès 16h, les bénévoles accueillent autour d'une collation les personnes souhaitant partager un moment de lecture en groupe ou échanger sur une œuvre. A cette occasion, il est proposé aux personnes le désirant de les véhiculer. Peu de personnes ont participé à ces ateliers depuis leur mise en place en février dernier. Les jour ou créneau horaire sont peut-être à réfléchir. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour favoriser la participation.

Bébés lecteurs

Depuis le début du projet « Bébés lecteurs » nous avons eu trois rencontres au cours desquelles nous avons proposé différentes activités d'éveil pour les bébés de 0 à 3 ans.

Les lectures et comptines en anglais, espagnol, français et même néerlandais ont eu beaucoup de succès. Les enfants sont connus pour avoir des compétences linguistiques naturelles ! Le contact avec les langues étrangères contribue aussi au développement de leur langue maternelle.

Un grand Merci aux parents et nounous qui ont participé et encouragé leurs enfants. Et aussi aux bénévoles de la commune et d'ailleurs, comme Lisa de Coninck, qui ont fait preuve d'une créativité hors du commun pour amuser les petits. Voici quelques moments sympas en photos!



Prochaine rencontre à confirmer sur le site de la Mairie de Baladou.

Giselle Insausti Millet et la bibliothèque



Demandes d'urbanisme

* Par méconnaissance, défaut d'attention, ou parfois volonté de se soustraire aux réglementations, des travaux sont de temps à autres réalisés sans aucune formalité. Il est rappelé que bon nombre d'aménagements sont pourtant soumis à autorisation, démarche à faire en mairie dès le projet pour vérifier sa faisabilité et légalité.

En effet les propriétaires (ou occupants) ne sont pas libres d'entreprendre tous les travaux qu'ils souhaitent, peu importe que les aménagements créent ou non de la surface taxable.

* Edifier une clôture, changer des fenêtres ou volets, créer de nouvelles ouvertures ou agrandir celles existantes, restaurer une toiture, implanter un abri de jardin ou un abri voiture, installer une pergola, aménager des combles, la réfection de joints de façade de bâtiments, l'implantation temporaire de mobilhome, sont autant d'exemples de travaux ou aménagements soumis à contrôle de légalité.

En outre, la demande s'effectue au moyen d'un formulaire dédié, permis de construire ou déclaration préalable suivant la nature, et ce avant commencement. Un délai d'instruction variable d'1 à 3 mois est nécessaire avant d'être autorisé à débiter les modifications sur la propriété.

* En l'absence d'autorisation, il peut être demandé de régulariser la situation mais aussi parfois de démolir.

Lorsqu'une personne, physique ou morale, réalise une construction sans avoir obtenu l'autorisation d'urbanisme nécessaire, sa responsabilité pénale peut être engagée sur une période appelée « délai de prescription ». Ce délai de prescription, qui est passé de 3 à 6 ans depuis le 28 février 2017, débute à partir de l'achèvement des travaux.



La date d'achèvement des travaux doit donc être déterminée grâce à un faisceau d'indices concordants, et notamment ([Cass. crim., 24 octobre 2017, n° 16-85.066](#)) : des photographies aériennes, les factures des travaux, le coût des travaux, les mentions de l'acte d'acquisition antérieur aux travaux.

Pour toute construction non déclarée, une amende allant de 1 200 € à 6 000 € par m² construit est encourue ([article L. 480-4 du Code l'urbanisme](#)).

* Attention, même si vous êtes propriétaire bailleur, vous pouvez être tenu responsable pénalement de la construction illégale effectuée par votre locataire sur votre bien immobilier. En effet, les juges estiment que du fait de votre qualité de bailleur, vous êtes tenu de faire respecter les règles d'urbanisme sur vos biens.

* Pour rappel, après l'autorisation des travaux demandés et leur réalisation, la déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des aménagements doit être déposée en mairie, que la fin soit partielle ou totale, suivant la nature des travaux réalisés.

La déclaration d'achèvement intervient dès l'utilisation effective de l'aménagement même si l'intégralité n'est pas achevée (par exemple si le crépis de façade n'est pas encore réalisé mais l'habitation viable et occupée ; si sur la même demande une piscine, un abri voiture ou une clôture sont accordés et que l'un d'eux seulement est réalisé une déclaration de fin partielle sera établie).

* Cette formalité est indépendante de la déclaration à opérer auprès des services fiscaux auprès desquels des formulaires dédiés sont à retourner.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie avant d'engager tous travaux

Comptes administratifs 2017

PRINCIPAL - COMMUNE Ce budget a enregistré toutes les dépenses et recettes générales liées au fonctionnement de la collectivité.

Parmi les dépenses de fonctionnement, on relève notamment les frais de personnel, les subventions aux associations, le coût d'instruction des demandes de travaux d'urbanisme, les frais de logiciels de mairie, les combustibles, les frais d'électricité, l'entretien des bâtiments, les frais de défense incendie, les fournitures pour l'accessibilité de la terrasse de la bibliothèque, les réparations des cloches de l'église, les contrôles d'extincteurs, d'électricité et de gaz, les frais de fournitures scolaires, les analyses de laboratoire pour la cantine, les jeux pour l'école, la peinture de la salle de classe, les cadeaux de Noël pour les aînés, les frais de commémorations et les dotations aux amortissements notamment.

La section de recettes de fonctionnement enregistre les dotations de l'Etat, la perception des impôts locaux, les loyers (appartements et salle des fêtes), la vente des DVD « film des aînés », le remboursement des frais de personnel pour le temps passé aux missions des budgets annexes multiservices et transport.

Parmi les dépenses d'investissement on retrouve : l'achat du camion pour remplacer le véhicule communal vétuste, la création du columbarium, l'achat du terrain au dessus de la mairie et l'achat d'un panneau d'affichage au cimetière.

MULTISERVICES Ce budget spécifique a été créé en 2015 à la demande des services préfectoraux pour une meilleure visibilité des écritures comptables inhérentes à ce bâtiment et afin d'être éligible à la récupération de TVA payée lors des travaux. Les quelques dépenses réelles effectuées correspondent aux frais d'entretien général du bâtiment (fosse et chaudière) ainsi qu'au remboursement de frais de personnel pour l'entretien extérieur, chiffres qui se retrouvent au budget principal. Les loyers constituent les recettes réelles. L'essentiel de ces écritures comptables sont des amortissements de subventions et des frais de construction.

TRANSPORT Ce budget est dédié aux charges et recettes liées aux services de transport scolaire et transport à la demande.

Le service « à la demande » enregistre la recette symbolique versée par chaque voyageur lors d'un trajet et bénéficie d'aides régionales et départementales. L'absence de frais de personnel permet de réduire le coût grâce aux conducteurs bénévoles titulaires d'une carte verte. En 2017 ce sont 67 € perçus au cours de 48 trajets.

Le transport scolaire se limitait aux trajets internes à la commune et aux navettes entre les écoles de Baladou et Cuzance matin et soir pour véhiculer les enfants concernés. Le Conseil Départemental a contribué à cette charge financière dans la mesure où le bus sortait de notre territoire géographique. A noter qu'un retard de paiement de la Région, devenue compétente en la matière, a été régularisé sur l'exercice 2018, pour la période de septembre à décembre 2017.

Ce budget comptabilise également les frais généraux liés au bus : assurance, carburant et entretien général.

Tous les budgets, à la clôture de l'exercice comptable 2017, ont dégagé un excédent :

- de fonctionnement : 71 500.10€ pour la commune, 3 141.73€ pour le multiservices, et 4 702.22€ pour le transport.

- d'investissement : 11 597.30€ pour la commune, 2 406.64€ pour le multiservices et 12 396.04 € pour le transport.

Les comptes rendus de conseil sont disponibles sur notre site internet si vous souhaitez des détails sur les finances.

Budgets 2018

PRINCIPAL – COMMUNE La section « dépenses de fonctionnement » enregistre les dépenses courantes et générales de la collectivité ainsi que les frais de personnel, les subventions aux associations. Cette année sera le 2^{ème} exercice où la commune aura à charge entière les frais liés à l’instruction des demandes d’urbanisme par Cauvaldor.

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées de la perception d’impôts, des dotations de l’Etat et des revenus issus des locations du patrimoine immobilier de la commune (salle des fêtes et 4 logements). Les taux d’imposition des taxes « habitation » et « foncier bâti et non bâti » sont maintenus aux valeurs de 2017.

Cette année, les principales dépenses d’investissement vont consister :

- en la mise aux normes de certains bâtiments communaux afin de répondre aux critères d’accessibilité,
- à l’achat d’une voiture pour les petits déplacements,
- à des travaux de voirie,
- aux travaux de la salle des fêtes et WC public qui doivent débuter en septembre.

La section « recettes d’investissement » est principalement alimentée par un important virement de la section de fonctionnement. Le montant estimé du FCTVA est bas en raison du peu d’investissements réalisés en 2016.

Un emprunt a été souscrit pour les frais liés aux travaux de la salle des fêtes. Des acomptes de subventions en cours de réalisation des travaux sont espérés sur la fin de l’année.

Un emprunt contracté en 2015 court jusqu’en 2027 pour les travaux d’enfouissement des réseaux électriques et télécommunications du bourg.

L’emprunt relatif à l’achat du terrain “Ramon” au dessus de la mairie connaît ses premières échéances cette année et prendra fin en 2022.

L’emprunt acté pour les travaux de la salle des fêtes en mars 2018 ne figure donc pas sur l’état de la dette réalisé au 1^{er} janvier de l’année comptable. Les premiers remboursements interviendront en 2019.

Conclusion

Les finances sont saines, la gestion budgétaire stricte, les investissements limités aux axes prioritaires et les dépenses courantes de fonctionnement contenues. Hormis les travaux de la salle des fêtes, les dépenses d’investissement sont auto financées pour cet exercice.

TRANSPORT et MULTISERVICES

Des écritures comptables sensiblement identiques à l’an passé sont envisagées.

Les charges d’entretien général et les recettes habituelles de loyers compléteront les écritures comptables d’amortissement pour le budget multiservices.

Le budget transport quant à lui bénéficiera en principe du maintien des aides financières pour les services scolaire et à la demande pour cette année.

Projet de travaux salle des fêtes

La rénovation du bâtiment de la salle des fêtes, construit dans les années 1985, agrandi avec un garage de stockage (tables et chaises mais aussi matériel d'associations) dans les années 1995, est à présent devenue nécessaire.

Des nouvelles normes d'accessibilité, de sécurité et d'économies d'énergie doivent être appliquées. Un agrandissement est projeté afin d'obtenir une surface complémentaire et une ouverture latérale à la salle. Le garage actuel sera divisé en deux : une zone de stockage des tables et chaises, ainsi qu'une pièce annexe pouvant servir de loge lors de spectacles.

Grande salle

La salle principale sera agrandie. Elle fera l'objet de travaux tels que réfection du plafond, luminaires, isolation, électricité, chauffage/climatisation, carrelage et murs.

Cuisine

Le sol actuel sera surélevé afin d'apposer un revêtement lavable et des évacuations adéquates. L'électricité et le gaz seront à rénover. Des volets roulants sont à installer aux fenêtres. Les murs seront à rénover : peinture et carrelage. Les luminaires seront changés. Les baies vitrées séparant la cuisine de l'espace vestiaire seront remplacées par un mur plein pour la sécurité.

Les toilettes

Dans l'ancien renforcement du bar, un WC handicapé sera créé en accès par l'espace sanitaire existant, le changement des sanitaires et lavabos actuellement en place sera réalisé.

Le WC public

Cette structure à créer sera implantée sur une parcelle en contrebas, au plus près de la fosse existante et à proximité de l'abri bus de transport scolaire et autres manifestations extérieures dans le centre du village.

Le projet finalisé, le dépôt du permis de construire a été réalisé en juin dernier.

La consultation des entreprises va débuter dans le cadre d'un marché public.

Les travaux devraient s'étaler d'octobre au printemps 2019.

Des Baladins diplômés



2018 était pour quelques Baladins et Baladines année d'examen. Parmi eux ont été reçus :

Les baccalauréats...

Ethan CHASE : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable

Kylian HOENIG : Scientifique

Anna LABORIE : Sciences et Techniques sanitaires et sociales

Thomas LACROIX : Scientifique – mention assez bien

Félicitations à tous et bonne continuation pour la suite des études.



Bravo aux championnes



Deux baladines Vice-championnes de France !

Maéva Goursat et Maïlys Laborie licenciées au Twirling Bâton de Souillac viennent d'obtenir le titre de Vice Championnes de France par Equipe en Catégorie Junior National 3.

Les compétitions du Championnat de France ont commencé dès le mois de Février à Négrepelisse (82) où cette équipe a remporté le titre départemental, puis Villefranche de Lauragais (31), Lavaur (81), Saint Sever (40) où elles se qualifient brillamment pour la finale qui a eu lieu le 17 juin à Saint Dies les Vosges (88). Seules 10 Equipes se retrouvent en finale sur 59 engagées pour la saison 2017/2018.

Face à 9 autres équipes venues des 4 coins de la France et des DOM-TOM, nos jeunes lotoises obtiennent une merveilleuse médaille d'argent fruit de leur motivation, de leur travail et d'un esprit équipe exceptionnel !

Par ailleurs Maïlys Laborie concourrait également en Catégorie Duo Junior avec Lisa Sournac où elles ont été sacrées Championnes Départementales, Vice-Championnes d'Occitanie et 4^{ème} à la 1/2 finale du Championnat de France (seuls

les deux premiers duos avaient accès à la finale).

Un grand bravo à nos deux baladines et à leurs coéquipières.

Quelques nouveautés réglementaires

80 km/h le 1^{er} juillet : sur quelles routes ?

Annoncée au Comité interministériel de la Sécurité routière du 9 janvier 2018, la réduction de la limitation de vitesse de 90 km/h à 80 km/h sur les routes à double sens sans séparateur central est désormais en vigueur.

Maladie d'Alzheimer : déremboursement des médicaments au 1^{er} août

La Haute Autorité de Santé (HAS) a réévalué le service médical rendu par les médicaments de la maladie d'Alzheimer et a conclu qu'ils présentaient une efficacité faible et des effets indésirables importants (digestifs, cardiovasculaires et neuropsychiatriques). En conséquence, un arrêté publié au Journal Officiel prévoit que ces médicaments ne seront plus pris en charge par l'Assurance Maladie à compter du 1^{er} août 2018.

La mesure concerne 4 médicaments (Aricept, Ebixa, Exelon, Reminyl) et leurs génériques, jusque-là remboursés à hauteur de 15 %, dont le coût pour l'Assurance Maladie était évalué à environ 90 millions d'euros en 2015.

Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu à partir du 1^{er} janvier 2019

Le paiement de l'impôt au moment où on touche ses revenus sera effectif dans quelques mois.

- *de quoi s'agit-il ?* -> le prélèvement à la source consiste à faire payer l'impôt au moment où l'on touche ses revenus ;
- *quel calendrier de mise en place ?* -> les contribuables recevront, durant l'été 2018 leur avis d'impôt portant mention du taux de prélèvement à la source avec l'échéancier des acomptes prélevés en 2019 puis ils auront leur premier prélèvement en janvier 2019 ;
- *quelles modalités de prélèvement de l'impôt ?* -> pour les salariés, fonctionnaires ou retraités par exemple, l'impôt sera prélevé directement par l'employeur ou la caisse de retraite selon un taux de prélèvement calculé par l'administration fiscale.

Les changements de situation de famille (mariage, pacs, naissance, adoption, accueil d'un enfant mineur, décès, divorce ou encore rupture de pacs) devront être portés à la connaissance de l'administration fiscale dans les 60 jours afin de modifier le taux de prélèvement.

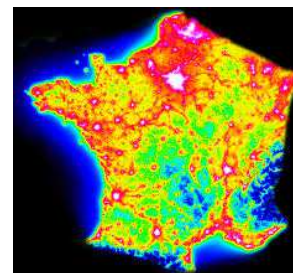
Par ailleurs, les personnes mariées ou pacsées auront la possibilité de choisir un taux de prélèvement individualisé afin de ne tenir compte que des revenus de chacun.

Jour de la nuit



L'objectif de l'opération est d'attirer l'attention du grand public sur les conséquences de la pollution lumineuse tout en renouant un lien avec la nuit. C'est une opération de sensibilisation à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé.

Cette année, cet évènement aura lieu la nuit du 13 au 14 octobre. Ne vous étonnez pas de voir les éclairages publics éteints



Carte de la pollution lumineuse de la France : le Lot fait partie du « triangle noir »

Notre commune avant la Révolution Française Les cahiers de doléances de la paroisse de CREYSSE BALADOU 2^{ème} partie

ANALYSE DE CE CAHIER (cf N° 33 du Petit Baladin)

Il est incontestable que l'on retrouve dans la rédaction de ce présent cahier le vocabulaire d'un juriste, en l'occurrence Me Joseph ORTAL, juge et président de l'assemblée.

Il ne faut pas oublier qu'à cette époque la majorité de la population des campagnes est illettrée. D'autre part, le vocabulaire du vieux français est quelque peu différent de celui d'aujourd'hui.



Doléances à caractère général

Sur le plan fiscal :

Les habitants de Creysse et Baladou se plaignent des impôts royaux : ils sont trop élevés et leur répartition se fait sur des idées vagues et générales sans aucune relation avec la qualité du terrain et du rapport des cultures qui y sont produites.

Ils souhaitent également qu'un receveur des deniers royaux soit établi au siège de la sénéchaussée (car il est à Figeac). Cela éviterait beaucoup de frais de recouvrement et de surcroît, les sénéchaux seraient au courant des « caprices des receveurs qui n'en font qu'à leur tête ».

Sur le plan économique :

« Nous n'avons plus le droit de faire du tabac » ; « C'était pourtant la seule production qui convenait à nos terres et qui nous permettait de payer nos impôts » ; « Nous demandons expressément que ce privilège de l'ancienne Vicomté de Turenne soit rétabli ».

Nous retrouvons cette doléance dans la plupart des cahiers des paroisses de l'ancienne Vicomté de Turenne.

Sur le plan de l'éducation et de l'enseignement :

Les habitants demandent que la morale soit respectée et que les personnes et les « individus » qui composent notre pays ne soient pas « précipités pour toujours dans l'avidité honteuse ...où les prétentions de la noblesse semble vouloir les conduire ».

La loi du prince « qui ne permet pas aux enfants du Tiers Etat d'aspirer aux emplois militaires ne nous satisfait pas et doit être réformée ».

Ils demandent au Roy « que tous les emplois qui demandent du talent soient mis au concours et attribués à la compétence »

Sur le plan politique :

Le cahier développe l'idée que de tous les temps, c'est dans le Tiers Etat et « les gens du peuple » que se sont levés les grands hommes. Ils évoquent même la république Romaine dans l'antiquité.

Il faut supprimer les lois qui excluent le Tiers Etat des « emplois et des charges de la robe, de l'épée et de l'église ».

Sur le plan militaire :

Le français est courageux et intrépide, mais il veut rester libre et volontaire.

Employer l'autorité, la force et les vexations avec les hommes sous les drapeaux, c'est « anéantir les qualités de tout individu »

Les grâces, parfois accordées doivent être remplacées par le mérite.

Ils demandent également la suppression des « milices et des classes » qui sont levées par des officiers peu scrupuleux qui utilisent pour cela « l'hypocrisie, la violence et la contrainte ».

Le recrutement pour amener des jeunes sous les drapeaux doit être fait par des hommes « sages et honnêtes, sans fourberie ».

Dans l'ancien régime, avant la Révolution française, le recrutement des troupes reposait essentiellement sur le volontariat ; dans les campagnes les agents recruteurs, souvent originaires de la noblesse, utilisaient souvent la ruse et la contrainte pour amener des jeunes sous les drapeaux : ce n'était pas toujours le cas d'un engagement volontaire et consenti !

Le service militaire obligatoire a été instauré dans notre pays par la Révolution française de 1789. Il a été modifié quelques années plus tard par un système dit « allégé » de tirage au sort des conscrits. Rétabli intégralement après la guerre de 1870 et le second empire, il a été aboli en 1997 par le Président de la République de l'époque, Jacques Chirac.

Sur le plan local :

Les habitants de la Sénéchaussée hors la ville de Martel subissent des abus « intolérables » : ils doivent payer au « commis des lettres » (il s'agit sans doute du facteur) une surtaxe d'un « sol » de plus par lettre et par courrier que les habitants de Martel où se trouve le bureau de poste ! Autre vexation : des « usurpateurs » se sont introduits dans cette ville et ils imposent tous les « mesurages de grains » ainsi que les « ventes de brebis et de moutons » ! C'est un abus « nuisible » pour les pauvres habitants des campagnes.

CONCLUSIONS

Le cahier, aussitôt rédigé fut porté à la sénéchaussée de Martel. Cette dernière, avec l'aide des six bureaux qui s'étaient répartis l'ensemble des paroisses, réalisa un cahier de synthèse le 11 mars 1789 sous la présidence du lieutenant général et criminel de la sénéchaussée, M. de Lachèze Murel. Une nouvelle synthèse de l'ensemble des six sénéchaussées fut faite à

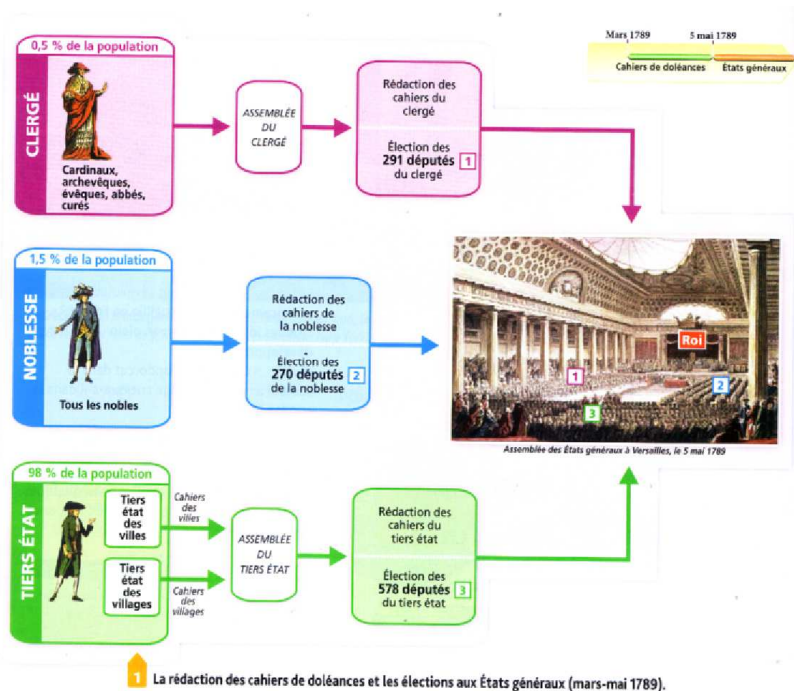
Cahors, siège de la province du Quercy. C'est cette dernière qui fut apportée à Versailles. Un paragraphe sur la Vicomté de Turenne fut ajouté.

Toutes les doléances du Tiers Etat de notre province ne furent pas retenues, loin s'en faut.

Néanmoins, l'Assemblée Nationale qui s'est aussitôt proclamée Assemblée Constituante a entrepris dans les premiers mois de ses travaux les grandes réformes qui vont transformer notre société :

- Abolition du régime féodal et des dimes qui frappaient le « petit peuple »
- Egalité devant l'impôt
- Transformation totale du système judiciaire
- Unification des poids et mesures.....

Si la « loi du prince » qui régissait la société dans l'Ancien Régime ne fut pas totalement abolie, elle fut tout de même mise à mal quelques années plus tard avec les gouvernements révolutionnaires qui ont suivi.



Jean-Louis CLÉDEL

NDLR Sources :

- Cahiers de doléances du Tiers Etat de la sénéchaussée de Martel publiés par M. l'Abbé Lachèze-Rey
- Martel sous la Révolution de M. l'Abbé Lachèze-Rey

Quelques nouvelles de l'école

Voici en quelques mots, les projets de la deuxième partie de l'année scolaire :

* Le 15 mars, dans le cadre de la liaison GS/CP, nous sommes allés en Dordogne au château de Castelnaud où nous avons profité d'une visite contée et d'une démonstration de tir au trébuchet.

* Dans le cadre des activités du Bassin de Martel, nous avons participé au CROSS le 20 mars et à une sortie « défi lecture » et « rallye photos » à Creysse début juillet.

* Le spectacle des « Ecoles qui chantent » a eu lieu le vendredi 13 avril, réunissant au gymnase de Martel tous les élèves du RPI.

* Les élèves ont pu assister à deux séances de cinéma pour visionner « The Kid » et « La Belle et la Bête ».

* Comme chaque année, nous avons aussi fait le cycle « natation », nous permettant d'aller 5 fois à la piscine de Souillac. Nous avons été chanceux et nous sommes passés entre les gouttes !

* Le vendredi 08 juin, les élèves ont réalisé leur spectacle sur le projet « Danse tes émotions ». Pendant un mois, nous sommes allés régulièrement travailler à l'école de Martel avec deux danseurs contemporains professionnels et ces séances ont abouti à la création d'une chorégraphie.



* En guise de sortie de fin d'année, nous avons visités les magnifiques jardins d'eau à Carsac et la réserve zoologique de Calviac. Une bien belle journée !



Ainsi s'achève cette année scolaire. C'est pour moi un moment rempli d'émotions puisque je quitte ma jolie petite école de Baladou ! J'y ai passé 6 merveilleuses années, tellement bien entourée par des élèves agréables et des personnes bienveillantes. Il fait bon enseigner à l'école de Baladou !

Toutefois pour des raisons de rapprochement géographique, je serai à la rentrée prochaine enseignante à l'école de Rocamadour.



Alors, j'adresse un dernier merci à ceux qui m'ont accompagnés au quotidien, Francis, Isabelle, Monique, Julie, Jean-Philippe... et tous les autres.

A la rentrée, c'est Mme Carole Binet qui aura en charge la classe des CE2 à Baladou.

Bonne continuation à tous.

Vanessa Bessière

Notre nouvelle institutrice

Arrivée en septembre 2012, Vanessa BESSIERE laisse la place à Carole BINET à compter de la rentrée. Après avoir été en poste à l'école élémentaire puis maternelle de Martel, elle prendra ses fonctions à Baladou. Nous lui souhaitons la bienvenue.



Accor'danse

Bonjour,

L'année scolaire est finie pour nous aussi.

Malgré la « pause estivale » de 3 mois, nous allons continuer à nous voir lors des fêtes des villages environnants.

Une année très animée vient de se terminer avec de belles soirées de cours les mardis soirs et les entraînements du 3^{ème} vendredi du mois.

Cette nouvelle année 2018/2019 sera une année importante du fait que nous avons des changements au sein du club :

Changement de notre « Professeur de danse » qui nous quitte après 11 ans de cours plus ou moins « disciplinés ». Elle était avec nous depuis la création du club. Je tiens donc à remercier personnellement et au nom de tous les membres de l'association Accor'danse, Danièle GUICHARD qui nous quitte pour profiter pleinement d'une retraite bien méritée. Merci également à Christian qui a été son cavalier pendant toutes ces années.

Françoise JARLAT sera donc sa remplaçante pour les cours de la nouvelle saison 2018/2019, cours qui resteront inchangés : le MARDI SOIR à 19h30.

Les cours reprendront le **Mardi 11 septembre 2018 à 20h**

Soit à la salle des fêtes de Baladou si les travaux n'ont pas commencé

Soit à la salle des fêtes de Lanzac.

BONNES VACANCES à celles et ceux qui en ont.....

Le président
Michel Gaucher

Baladou GYM

La saison 2017-2018 s'est terminée, traditionnellement, par son AG. Les présents et représentés étaient nombreux, les échanges fructueux. Il a été présenté le bilan de l'année en cours ainsi qu'une projection de l'année prochaine. Nous avons terminé notre AG par un pot bien agréable et sympathique. Au cours de l'AG, nous avons fait appel à candidature pour la fonction de secrétaire. Malheureusement, comme l'an passé ce poste demeure vacant.

La saison prochaine débutera :

pour les séances du mardi matin, le 11 septembre à 11h00

pour les séances du mercredi soir, le 12 septembre à 18h30.

Durant les travaux de la salle des fêtes de Baladou (qui débuteront début septembre), les cours auront lieu à Cuzance à la Maison de la Truffe, salle mise gracieusement à disposition de notre Club, par le Maire de Cuzance ; nous l'en remercions chaleureusement. Afin de faciliter les déplacements, le covoiturage pourra être envisagé.

Venez nombreux vous détendre en nous rejoignant.

Le Président
Michel Bergé

Comité des fêtes

Comme l'année dernière, la FÊTE de BALADOU se déroulera les 14 et 15 Août !

Nous passerons pour les **AUBADES**
les samedi 28 et dimanche 29 juillet
les samedi 4 et dimanche 5 août

Merci de réserver, comme toujours, un accueil chaleureux à notre équipe de jeunes bénévoles motivés et merci encore de votre générosité sans laquelle la fête ne pourrait plus avoir lieu !

PROGRAMME de la journée du 14 AOÛT

Soirée Repas grillades à la salle des fêtes dès 19h

Menu :

- Melon de Montcuq/jambon de pays
- Grillades/frites
- Cabécou
- Gâteau
- Vin et café

**Réservation obligatoire
avant le 06 août**
auprès de Michel au **06 26 60 19 21**

La fête sera animée par l'orchestre « **Céline et JérémY** »
De nombreux manèges cette année avec notamment les « autos tamponneuses »

PROGRAMME de la journée du 15 AOÛT

- **9h Messe** dans notre belle église de Baladou, suivie du **dépôt de gerbe au monument aux morts**
- **10h Début de la 2ème exposition de voitures et motos anciennes**, dans le nouveau et très beau parc ombragé de la commune situé au dessus de la mairie
- **12h apéritif offert par la commune**
- **Restauration sur place pour le repas de midi**
- **13h30 Concours de pétanque**
- **Exposition de voitures et motos anciennes toute la journée**



**Baladou
en fête !
14 & 15 Aout**



- **17h30 Marché gourmand et restauration sur place**
- **22h Bal animé par le groupe « The Code » (orchestre Rock/Pop rock)**
- **Minuit Grand feu d'artifice**

Je tiens personnellement à remercier toute l'équipe du Comité des fêtes pour son énergie et sa « joie de vivre »

Merci

Le président
Michel Gaucher

Pomié en fêtes



Chasse aux œufs de Pâques



Le lundi de Pâques, l'Association avait invité tous les enfants et petits-enfants des habitants du village à participer à la désormais traditionnelle chasse aux œufs.

En raison d'une météo incertaine, les chasseuses et chasseurs du jour étaient venus chaudement vêtus et les plus

prudents avaient même chaussé leurs bottes.

A 10h30 tapantes, la petite troupe s'est élancée, panier à la main, à la recherche des œufs, lapins et autres sujets en chocolat préalablement cachés dans l'herbe laissée volontairement un peu haute.

Petits et grands ont ensuite partagé et dégusté quelques pâtisseries de saison faites maison avant de se donner rendez-vous en 2019.



Fête et repas du village



Cette année nous avons avancé la fête du village pour nous rapprocher de la date officielle de la fête des voisins.

C'est donc le samedi 2 juin que voisines et voisins du village de Pomié, plus quelques invités de ces derniers, se sont retrouvés en soirée pour la traditionnelle fête de début d'été.

Le thème retenu pour l'occasion était « les années hippies » et les participants ont été nombreux à s'être habillés (ou déguisés) en conséquence, même une voiture avait pour l'occasion revêtu une décoration florale typique.

Pour les plus téméraires, un petit concours de pétanque s'est tenu dans l'après-midi, et, à partir de 19h, un apéritif rafraîchissant, servi sous un

barnum décoré de multiples bouquets de fleurs des champs et des jardins, a rassemblé les convives dont les accoutrements rivalisaient d'originalité.

Quand le cochon de lait farci fit son entrée, nul ne se fit prier pour s'installer à table et participer au banquet en dégustant au passage les crudités préparées par les cordons bleus de l'Association.

Musique et chansons ont clos, tard dans la nuit, cette soirée conviviale entre voisins.

Vide greniers – Marché aux puces

Après un premier essai en 2016 notre Association a décidé, au printemps 2018, de reprendre à sa charge l'organisation du vide-greniers annuel de BALADOU qui se tenait depuis de nombreuses années le dernier dimanche de juin.

Le 24 juin une bonne quarantaine d'exposants, totalisant près de 300 mètres linéaires de stands se sont ainsi installés sur les espaces publics aux abords de la Mairie et de la Salle des fêtes.

La commune ayant mis à notre disposition le terrain arboré récemment acquis, nous avons pu proposer des emplacements ombragés à la quasi-totalité des exposants.

Les chineurs et visiteurs ont été particulièrement nombreux à profiter de cette belle journée de début d'été en arpentant les étals à la recherche de la bonne occasion.

En complément de la buvette tenue par l'Association, des grillades proposées par la famille Delpy de Gaillard ont rassasié à l'heure du repas nombre d'exposants et de visiteurs.



Cours d'espagnol

Un nouveau cycle du cours d'Espagnol se termine avec grande satisfaction. Nos deux groupes (intermédiaires et débutants) ont fait de grands progrès. Et surtout, nous nous sommes bien amusés !



Nous avons travaillé sur différentes biographies d'artistes et d'écrivains espagnols et hispano-américains. Nous avons aussi lu et analysé des contes en Espagnol. Nous avons appris le vocabulaire de la vie quotidienne et comment demander et donner des informations personnelles, etc.

Nous sommes toujours prêts à recevoir de nouvelles personnes intéressées pour apprendre cette langue. L'idée est de se retrouver début 2019. Date à confirmer sur le site de la Mairie de Baladou.



Bonne vacances !!
¡¡Felices vacaciones !

Pour tout renseignement contactez :

Giselle Insausti Millet
giselleinsausti@gmail.com
07 83 09 10 42
05 65 41 54 72



Cours d'informatique

L'année scolaire s'est terminée début Juillet, avec soulagement pour certains, car les cours demandent une certaine attention et une mémoire en éveil permanent. Le but de cette formation est de se tenir au courant des évolutions du matériel et d'arriver à le dominer.

Les téléphones ont tous un appareil photo. Que faire de ces photos, comment les envoyer par la messagerie, comment les stocker, les classer, et surtout les retrouver. Comment envoyer des SMS, que peut-on y joindre et surtout, comment les lire et les exploiter, classer les pièces jointes.

Il en est de même pour l'appareil photo. Comment rentrer les photos sur l'ordinateur, comment en envoyer par courrier électronique.

Les cours se font en fonction des demandes des participants quelque soit leur connaissances informatiques. Le but est de leur donner des réflexes sur le pourquoi et le comment.

Les cours sont gratuits et reprendront le Mardi 11 Septembre 2018 à 09h00 en la salle informatique au dessus de la bibliothèque.

Michel Bergé

Quercy Généalogie

Cette année notre antenne a enregistré de nouvelles adhésions, ce dont nous nous réjouissons. Depuis sa création, elle initie les débutants, prodigue des conseils et donne des conférences en divers lieux. Depuis fin 2017, pour le compte d'une association amie de l'Oise « Mémoire d'Attichy et de son canton », elle a effectué un important travail de recherches sur l'officier Etienne Carriol (1868-1954). Celui-ci durant la Grande Guerre a commandé une batterie à Attichy (60). Dans le cadre de la clôture des commémorations du centenaire, sa vie et son parcours militaire, grâce à des documents et des photos, seront relatés dans une vidéo montée par notre adhérent Michel Bergé. Notre groupe par le biais du « **Fil d'Ariane** », que nous remercions, a fourni un dossier conséquent. Un de nos membres s'est déplacé sur son lieu de naissance (Cahors) et ses divers domiciles (Castres et Albi (81) pour prendre des photos. Une conférence & une exposition sont programmées début septembre à Attichy. Sylvie Vermeulen, représente Quercy-généalogie auprès de la communauté de communes CAUVALDOR, pour une exposition que celle-ci organise début novembre 2018. Il va de soi que nous nous impliquerons dans cette manifestation.

Les 29 & 30 septembre nous participerons à GENCO 2018 à l'Espace des Trois Provinces à Brive-la-Gaillarde. Ce forum devrait réunir plus de 150 associations françaises & étrangères et attirer 5000 visiteurs. Plusieurs conférences seront au programme :

Samedi 29 septembre 2018

- 10 h = Le Cas Mielvaque – Hugues Barrière
- 11 h = La Psychogénéalogie – Muriel Jouve
- 14 h = Fonds & Documents de Centre National des Archives du Personnel de la SNCF – Laurence Bour
- 15 h = La Propagande par les cartes postales – Carole Lejuez
- 16 h = Paléographie & Histoire des noms – Nicolas Buat
- 17 h = Les recherches en Corse – André Flori

Dimanche 30 septembre 2018

- 10 h = Les Fusillés pour l'Exemple – Gilbert Join
- 11 h = Recherches en Alsace & Allemagne – Sandrine Roux-Morand
- 14 h = Découvrir sa « place »... - Geneviève Saint-Hubert
- 15 h = La Généalogie dans la santé – Michel Pescheux

Pour rappel Quercy-généalogie se réunit tous les premiers vendredis du mois (sauf événement imprévu) à 18 h à la bibliothèque de Baladou, hormis en juillet & août. Pour tout contact vous pouvez joindre Jean-Claude Mazot au 06 87 69 36 59 ou par mail : jc.mazot@orange.fr

Jean-Claude Mazot

1914-1918 : DES LAURIERS ET DES LARMES Appel à documents

A l'occasion du centenaire de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale une édition spéciale, fruit du travail de Lionel GRISET, sera publiée pour le 11 novembre.

Les natifs de Baladou, pris dans la tourmente de l'Histoire, seront ainsi mis à l'honneur. Bon nombre de « poilus » ont trouvé la mort au combat en cette période, mais d'autres en sont revenus, bien souvent avec de lourdes blessures. Ces « rescapés » ont généralement été discrets sur les durs moments vécus au front, loin de chez eux, dans la boue et le froid, sous la mitraille.

Dans cette édition spéciale du « Petit Baladin » il s'agira de faire revivre, ou du moins d'inscrire, pour la mémoire de notre village, sur notre média, « Le petit Baladin », individuellement et en quelques lignes, le parcours militaire de ces hommes.

Pour lui donner vie, le plus possible de photos est nécessaire : photos de soldats ou portraits ultérieurs de ces anciens combattants seront les bienvenus. Nous comptons sur vous pour que le bulletin du souvenir donne envie d'être conservé par les générations futures.

Contact : Lionel Griset 05.65.37.34.39.

Repas des voisins

Le temps d'une soirée, les habitants d'un hameau se retrouvent pour partager un repas convivial marquant la bonne entente de voisinage. Chacun participe à accueillir dans son jardin, cuisiner les plats à déguster ou organiser matériellement ces rencontres devenues une tradition au fil des ans. Plusieurs hameaux de la commune ont instauré ce rendez-vous annuel aux beaux jours : Bazalgues, Lagarrigue-Le Touren-Cassagne-Le Bout de la Côte, Al Roc, Pomié mais aussi Tenchou-Gaillard-La Queygue. Ces initiatives sont une manifestation du bien-être des Baladins et Baladines qui y vivent. D'autres hameaux seront peut-être inspirés...

Tribune Libre



La saga de l'écriture

C'est en recevant de plus en plus fréquemment des SMS que seuls ceux ou celles qui les écrivent sont capables de comprendre que l'envie m'est venue de remonter l'histoire de l'écriture d'autant que, dans nos contrées, nous avons le privilège d'avoir quelques lieux remarquables pour nous y aider avec Pech-Merle, Lascaux et le musée Champollion de Figeac et quelques autres même s'ils sont moins prestigieux.

S'il existe, depuis *la nuit des temps*, de nombreux moyens de transmettre des messages à l'aide de dessins, de signes, d'images, l'écriture à proprement parler va sans cesse progresser à partir du moment où les Hommes vont chercher le moyen d'extérioriser clairement tout ce qu'ils pensent, ressentent ou savent exprimer.

Parmi les plus anciennes traces d'écritures, on trouve les tablettes d'Uruk. Dans les fragments de ces tablettes, les spécialistes ont déchiffré des signes répétitifs en colonnes et ils en ont déduit qu'ils permettaient aux Sumériens à établir les comptes agricoles du Temple. En plus du nombre de sacs de grains, de têtes de bétail etc, ils y ont vu l'organisation sociale de cette époque. On y apprend que la communauté religieuse du Temple de Lagash employait 18 boulangers, 31 brasseurs, 7 esclaves, 1 forgeron et d'autres populations. On y apprend aussi qu'ils avaient déjà inventé la monnaie et le prêt à intérêts !!!

Cette écriture était en quelque sorte un aide-mémoire dont les dessins simplifiés représentaient, par exemple, une tête de bœuf ou encore un triangle avec un trait

central (pour représenter la vulve d'une femme). En ajoutant un dessin de montagne au dessin de la vulve, on indiquait ainsi que ces femmes étaient des étrangères venues de l'autre côté de la montagne, c'est-à-dire des esclaves de sexe féminin.

Il existait environ mille cinq cents pictogrammes « primitifs » différents. Vers 2900 avant J.C., ces pictogrammes primitifs vont disparaître pour des raisons tout à fait simples et matérielles : dans ces régions fluviales et marécageuses, on trouvait argile et roseaux en abondance. Les Sumériens prirent l'habitude de tailler les roseaux en biseau afin « d'écrire » sur des tablettes d'argile fraîche des empreintes en forme de coins et de lignes qui furent nommés signes cunéiformes.

Peu à peu, les signes se firent plus précis bien qu'ils aient plusieurs significations. Par exemple, l'empreinte d'un pied pouvait à la fois signifier « marcher », « se tenir debout » ou encore « transporter ». Pour cette raison, le nombre de ces signes va diminuer. Ils ne seront bientôt plus que six cents et cela exigeait un énorme effort de mémoire chez ceux qui avaient le privilège de savoir « écrire ».

Un nouveau pas fut franchi qui consista à faire en sorte que les signes renvoient aux sons de la langue parlée. Les Sumériens, comme les Egyptiens, en étaient arrivés à utiliser un moyen aussi simple qu'un jeu d'enfant : le rébus. Par la phonétique, en dessinant un chat + un pot, on désignait un chapeau.

Tandis que les signes cunéiformes rayonnaient dans toute la Mésopotamie, d'autres systèmes d'écritures voyaient le jour un peu partout dans le monde. D'une même impulsion, les hommes travaillaient à transcrire leur histoire...

En Egypte, les scribes ont utilisé la feuille (papyrus), l'encre (mélange très dense de poudre de suie et d'eau additionné d'un fixateur comme la gomme arabique) et la plume (baguette de roseau taillée) pour élaborer un système graphique par lequel TOUT pouvait s'exprimer : les signes hiéroglyphiques.

En Crète, on a découvert au début du siècle le seul exemplaire d'écriture connue sur le disque de Phaïstos, dont les 45 signes disposés en spirale sont aujourd'hui encore une énigme totale...

En Chine, l'écriture est un cas unique : bien que née vers le II^{ème} millénaire avant J.C., codifiée aux environs de 1500 ans avant notre ère et constituée en système cohérent entre 200 ans avant et après J.C., elle est restée sensiblement la même que celle lue et écrite dans la Chine actuelle.

Dans les écritures indiennes, on retrouve les mêmes origines que notre alphabet. L'écriture brahmi comporte consonnes et voyelles. Le sanscrit appartient à la famille indo-européenne conséquence, sans doute, de l'expédition qui conduisit Alexandre le Grand sur les bords du fleuve Indus en 326 avant J.C.

Le continent africain (présupposé berceau de l'humanité) est aussi un immense espace géographique et culturel qui vit naître, en certaines de ses régions, des écritures réputées être parmi les plus anciennement inventées sur la Terre comme par exemple l'écriture méroïtique dont les 23 signes alphabétiques demeurent encore trop mystérieux pour comprendre l'histoire de la Nubie et du Soudan septentrional.

Si nous avons décrypté le système graphique de l'écriture étrusque, on en ignore encore la langue.

L'écriture maya semble regrouper une trentaine de langues. Il est dit que son déchiffrement constitue sûrement l'une des

aventures intellectuelles les plus intenses de ces dernières années.

Mais, nous concernant, le plus grand bouleversement vient de l'invention de l'alphabet. Il résulte d'une longue histoire dont les Phéniciens, qui essaimèrent sur les rives ouest de la Méditerranée, en Afrique du Nord, au sud de l'Espagne, en Sicile, en Grèce et en Italie, sont à l'origine. Cependant, dans cet alphabet on ignore encore les voyelles.

C'est bien plus tard, que l'on trouve dans les cités de la Syrie actuelle (anciennement pays d'Aram) un alphabet nommé « araméen ». L'écriture et la langue araméennes vont avoir une incidence capitale sur notre histoire puisque c'est avec elles que s'écriront certains des livres de l'Ancien Testament, bien que la plus grande partie de cet ouvrage nous soit parvenue dans une langue dont les traces écrites les plus anciennes remontent à 700 ans avant J.C. : l'hébreu.

L'arabe et l'hébreu, sont des écritures issues de l'alphabet phénicien même si on ne sait pas le pourquoi et le comment de cette filiation.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, l'écriture phénicienne ne comportait que des consonnes et, si cela convenait aux langues sémitiques pauvres en voyelles, cela ne faisait pas l'affaire des langues comme le grec qui en comporte un grand nombre. Les Grecs auront alors une idée toute simple mais géniale pour noter leurs voyelles : emprunter des signes à l'alphabet araméen.

Voilà brossée en quelques lignes l'histoire de l'écriture. Celle-ci nous a amenés doucement vers les civilisations grecque et romaine qui ont tant compté pour notre culture, notre langage et notre alphabet. Il y aurait cependant encore mille choses à dire sur l'évolution de l'écriture avant le SMS car c'est une longue et passionnante histoire dont on retiendra que c'est l'écriture qui engendre la lecture qui, elle-même, engendre le savoir. Agrandir sans cesse la richesse de notre vocabulaire en cherchant systématiquement la signification d'un mot et comprendre ses origines voilà bien une discipline dont il faut abuser sans modération par curiosité bien sûr mais pour parfaire notre culture personnelle.

Danièle Carbon

Dates à retenir

Samedi 28 & dimanche 29 juillet	Aubades	Comité des Fêtes
Samedi 04 & dimanche 05 août	Aubades	Comité des Fêtes
Mardi 14 & Mercredi 15 août	Fête votive	Comité des fêtes
Lundi 3 septembre	Rentrée des classes	
Vendredi 07 septembre à 18h	Reprise des ateliers	Quercy Généalogie
Mardi 11 septembre à 9h	Reprise des cours	Informatique
Mardi 11 septembre Mercredi 12 septembre	Reprise des cours à 11h Reprise des cours à 18h30	Gym
Mardi 11 septembre à 20h	Reprise des cours	Accor'dance

CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES 2018/2019

VACANCES	DATES DE FIN DES COURS	DATE DE REPRISE
rentrée scolaire des élèves	-----	Lundi 3 septembre 2018
Vacances de la Toussaint	Du samedi 20 octobre 2018	Au lundi 05 novembre 2018
Vacances de Noël	Du samedi 22 décembre 2018	Au lundi 07 janvier 2019
Vacances d'hiver	Du samedi 23 février 2019	Au lundi 11 mars 2019
Vacances de printemps	Du samedi 20 avril 2019	Au lundi 06 mai 2019
Pont de l'Ascension	Du mercredi 29 mai 2019	Au Lundi 3 juin 2019
Vacances d'été	Samedi 06 juillet 2019	-----

